

Nanterre, le 15 décembre 2003.

## Signature d'un Engagement Collectif et d'Engagements Individuels de conservation d'actions

Un pacte souscrit en application de l'article art 885 I Bis du Code Général des Impôts, représentant au total plus de 20% du capital de NEURONES a été signé le 15 décembre 2003 entre Luc de Chammard (Pdg et actionnaire de référence) et Bertrand Ducurtil (Administrateur Directeur général), pour eux-mêmes et pour leur ayant cause, à conserver collectivement au moins 20% du capital de la société et ce pour une durée initiale de 6 ans devenant indéterminée au-delà de cette période initiale.